



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Membres du Conseil Municipal présents : 23

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 5

Membre du Conseil Municipal absent excusé: 1

Votants : 28

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Conseil Municipal des Enfants : présentation du projet « *L'arbre à vœux et le chemin de la gourmandise* »
2. Conseil Municipal des Enfants : présentation du projet « *Des juniors et des seniors* »

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants (Vote : 22 voix « *Pour* », 5 « *Abstentions* » : M. Chauvancy, M. Murail, Mmes Léonard, Goldspiegel et Tussiot)

3. Budget Principal : Décision Modificative N°1

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

4. Budget Principal : Admissions en non-valeur
5. Subventions aux associations : attribution d'une subvention à l'association Comité des fêtes de Marolles-en-Hurepoix (M. Ollivier, Psdt du Comité des fêtes sort sans prendre part au vote)
6. Subventions aux associations : subvention à l'association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)
7. Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité assorti d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux
8. Autorisation de signer l'Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Marolles-en-Hurepoix, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etablissement public foncier d'Ile de France
9. Rétrocession des parcelles de la ZAC de la Marnière par Grand Paris Aménagement au profit de la commune de Marolles-en-Hurepoix

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants (Vote : 26 voix « *Pour* », 2 « *Abstentions* » : Mme Riva-Dufay et M. Delvalle)

10. Avis du Conseil Municipal relatif au projet de cession d'une partie du bien cadastré AD 64 (Ancien Bureau de Poste - Domaine privé de la commune)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

11. Garantie d'emprunt octroyée à Essonne Habitat (Opération du 11 Grande rue) : Accord et autorisation de signer la convention de réservation
12. Convention relative aux frais d'écologie applicables avec la commune d'Etréchy
13. Mise à jour de la sectorisation scolaire

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants (Vote : 27 voix « *Pour* », 1 « *Abstention* » : Mme Goldspiegel)

14. Ecoles : Projet de reconduction des horaires d'entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaire

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

15. Nouveau règlement intérieur du service Enfance
16. Modifications au sein de la grille de tarifs Enfance-Jeunesse
17. Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants (Vote : 27 voix « *Pour* », 1 « *Contre* » : Mme Delvalle)

18. Convention de partenariat avec des associations marollaises concernant la salle polyvalente socioéducative située sur le stade Norbert Batigne

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants (Vote : 21 voix « *Pour* », 5 « *Contre* » : M. Chauvancy, M. Murail, Mmes Léonard, Goldspiegel et Tussiot, 1 « *Abstention* » : M. Delvalle)

19. Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

20. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil
21. Personnel communal : Modification du tableau des effectifs
22. Personnel communal : Tableau des emplois
23. Personnel communal : Plan de formation triennal 2024-2026
24. Présentation du rapport annuel 2023 de la SCI Chemin Vert (le Conseil donne acte de cette présentation)
25. SIARJA : Rapport d'activité 2023 (le Conseil donne acte de cette présentation)

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 21 juin 2024

LE MAIRE



Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.